

Etat Civil

Naissances

- pas de naissances

Décès

- pas de décès

L'Etat-Civil est désormais publié trimestriellement
dans le bulletin municipal

Distribution du bulletin municipal

- La version papier du bulletin municipal est à nouveau distribuée à tous les résidents permanents de la Commune.
- Les résidents saisonniers doivent faire une demande auprès du secrétariat pour avoir la version papier. Consultation possible du bulletin sur Internet.

SOMMAIRE

« Planche photos » : à Moissac VF.....p.2
A l'école de Saint-Romanp.3
Bilan de la Caisse Coopérative de l'écolep.4
CC du Conseil Municipal du 16 mai 2012.....p.5
CC Conseil Communautaire du 06 avril 2012....p.8
CC Conseil Communautaire du 21 mai 2012..p.16
Agenda « Du côté de chez nous »..... p.23
Sommaire, Etat Civil, Dates à retenir.....p.28

Responsable de la publication : Pierre Fesquet

Ont participé à ce bulletin :

Christine Choquet, Christine Lauze, Sylvie Jullian,
Colette Chapelain, Philippe Godé, Etienne
Divoux, Jean-Pierre Pascal, Frédéric Rigal,
Hugues Delemar, Jean-Luc Védrières, Marie
Jullian

Dates à retenir

- **Mercredi 25 juillet 2012**
La compagnie « Les baladins de la tour » joueront la pièce "Occupe-toi d'Amélie" de Georges Feydeau à 21 h, parking de la Mairie
- **Mercredi 1er août 2012**
L'Ensemble Vocal de Molezon donnera un concert au Temple de la Boissonnade (Moissac VF) à 21 h :
« De croches en branches »
Monteverdi, Morley, Schubert, Brahms, Kodaly, Britten, Vasks
- **Samedi 03 août 2012**
A 18 h, vernissage : exposition d'art contemporain de Jean-Louis Marcos dans l'Eglise de la Boissonnade jusqu'au 19 août
- **Lundi 06 août 2012**
Randonnée balade dans le cadre du Festival Nature : « La forêt, de la Corniche au Valat ». RdV 09 h Village de vacances de St-Roman.
Inscription obligatoires 04 66 44 70 41
- **Mercredi 15 août 2012**
Kermesse de l'Assoc. culturelle
- **Week-end du 24 au 26 août 2012**
« Saint Roman en Fête »

RAPPEL : débroussaillage obligatoire des habitations

Informations en Mairie. Sur internet : [Brochure illustrée](#) et [Arrêté du 03 décembre 2002](#)